

## **Effets des programmes d'investissements publics et la place des recettes et dépenses budgétaires dans le développement de l'économie algérienne**

**Dr. Makhmoukh Sakina**  
Université de Bejaia-Algérie

**Pr. Achouche Mohamed**  
Université de Bejaia-Algérie

**Dr. Henen MEZIANI**  
Université de Bejaia--Algérie

### **Résumé:**

La situation actuelle de l'économie algérienne témoigne des grands efforts consentis par le gouvernement à entretenir une croissance soutenue, un développement économique durable et d'émerger le pays dans la mondialisation. En accompagnement d'autres mesures ont été entreprises pour la réussite de ces programmes. Ces réformes ont trait aux domaines fiscaux et de la réglementation du commerce extérieur, au soutien aux entreprises, à la gestion des infrastructures publiques,...etc.

La présente recherche explore les effets des programmes d'investissements publics et la place des recettes et dépenses budgétaires dans le développement de l'économie algérienne.

Notre méthodologie d'approche est à la fois analytique et empirique,

Dans ce cas nous nous intéresserons tout d'abord, aux programmes de développement (PSRE et PCSC) lancés au titre de la période 2001-2009. Ensuite, nous évaluerons, l'importance des contributions fiscales pour les dépenses d'équipements.

**Mots clés :** programmes d'investissements publics, recettes budgétaires, dépenses budgétaires, développement économique.

### **Summary:**

The current situation of the Algerian economy reflects the great efforts made by the Government to maintain a sustained growth, sustainable economic development and the emerging countries in globalization. To accompany other measures have been taken for the success of these programs. These reforms are in the areas of tax and trade regulations, business support, management of public infrastructure...etc

The present research explores the effects of public investment programs and the role of revenue and expenditure in the development of the Algerian economy. Our methodological approach is both analytical and empirical.

In this case we are interested first of all development programs (PSRE and PCSC) launched for the period 2001-2009. Then, we evaluate the importance of contributions tax for equipment spending.

**Keywords:** public investment programs, budget revenues, budget expenditures, economic

development.

### **Introduction:**

La situation économique de l'Algérie en 2001, constituait une opportunité pour les pouvoirs publics pour financer de grands projets du développement, à doter le pays d'infrastructures économiques et sociales et d'engager un processus de réforme structurelle dans de nombreux de secteurs d'activités. Ainsi, deux programmes se sont succédé couvrant respectivement les périodes 2001-2004 et 2005-2009.

En effet, la situation actuelle de l'économie Algérienne témoigne des grands efforts consentis par le gouvernement à entretenir une croissance soutenue, un développement économique durable et d'émerger le pays dans la mondialisation. En accompagnement, d'autres mesures ont été entreprises pour assurer la réussite du programme. Ces réformes ont trait aux domaines fiscaux et de la réglementation du commerce extérieur, au soutien aux entreprises, à la gestion des infrastructures publiques, ... etc.

La présente recherche explore les effets des programmes d'investissements publics et la place des recettes et dépenses budgétaires dans le développement de l'économie algérienne. Notre méthodologie d'approche est à la fois analytique et empirique,

Dans ce cas, nous nous intéresserons tout d'abord aux programmes de développements (PSRE et PCSC) lancés au titre de la période 2001-2009, leurs objectifs et les principales mesures adoptées, avec un aperçu général sur leurs effets touchant l'économie.

Ensuite, nous évaluerons l'importance des contributions fiscales pour les dépenses d'équipements (permettant la concrétisation des projets).

### **I- Présentation des programmes de développement lancés au titre de la période « 2001 à 2009 » :**

L'Algérie s'est engagée depuis le début des années 1990 dans un vaste programme de réformes. Le programme d'ajustement structurel (PAS) avait réussi de manière remarquable à rétablir la stabilité financière et à jeter les bases d'une économie du marché. Toutefois, les équilibres demeurent toujours fragiles avec une faible croissance économique n'ayant pas un impact réel sur le taux de chômage qui reste à un niveau élevé, et les retombées sociales sont désastreuses.

Pour pallier à ces insuffisances et pour un retour graduel à la croissance, l'État algérien a engagé depuis l'année 2001, de grands projets de développement ; le programme de soutien à la relance économique et le programme complémentaire de soutien à la croissance.

#### **1. Programme de Soutien à la Relance Economique (PSRE) :**

En Avril 2001, le gouvernement Algérien a pris les premières mesures constituant une suite logique pour la stabilisation du cadre macro-économique entamée lors de l'application du PAS, afin de démarrer un programme de redressement et d'appui à la

relance économique qui s'inscrit dans une logique de détente budgétaire et d'encouragement à l'investissement.

### **1.1 Définition et objectif du PSRE :**

Un programme d'équipement public a été lancé, intitulé Programme de Soutien à la Relance Economique (PSRE). Couvrant la période 2001-2004, ce plan comportait une reprise à la hausse des dépenses d'investissement de l'État totalisant une enveloppe budgétaire de 7 milliards de dollars, en majorité consacré à la réalisation d'infrastructures et d'équipements publics divers.

« Le plan ne constitue pas un retour à la planification ou au dirigisme économique et ne doit pas être confondu avec le budget de l'État, même s'il est d'un montant équivalent de l'ordre de 7 milliards de \$ ; il se présente en réalité comme un complément au budget »

<sup>1</sup>. Cette enveloppe est répartie comme suit :

- 24% : au développement local ;
- 40% : au financement des services publics ;
- 18% : au développement des ressources humaines ;
- 18% : à l'appui aux réformes.

Globalement, ce programme a été adopté pour permettre :

- De soutenir la croissance à court terme ;
- Création d'emploi et la réduction du taux de chômage ;
- Atteindre l'équilibre régional, la réhabilitation de l'espace algérien et consolidation des infrastructures ;
- Modernisation du système économique du pays et tisser les liens internationaux ;
- Encouragement de l'investissement, apporter un soutien aux activités productives et l'incitation des entreprises privées à prendre le relais du développement économique ;
- Création d'un environnement propice à l'investissement dans différentes régions du pays ;
- Aménagement d'un climat propice à un développement économique harmonieux et l'attraction des investissements directs étrangers.
- L'amélioration des conditions de vie de la population et la lutte contre la pauvreté ;
- Renforcement de l'intégration de l'Algérie à l'économie de marché ;
- Revalorisation de la population agricole.

### **1.2 Principales mesures du PSRE :**

De grands chantiers ont été lancés en Algérie à la faveur du PSRE où l'État s'est affirmé durant toute cette période comme le premier investisseur. Nous nous contenterons d'exposer les projets les plus importants à savoir : le renforcement des services publics, la

---

<sup>1</sup> Mourad MEDELICI, l'Algérie sur le chemin des réformes, actes du colloque du 18 Octobre 2001.

modernisation de certains secteurs clés et le lancement de certaines mesures complémentaires indispensables au développement économique du pays.

### 1.2.1 Renforcement des services publics :

Ce programme d'équipement public vise le lancement de projets de construction d'infrastructures routières, ports et aéroports, de construction de logements, de réseaux hydrauliques, d'énergie et de santé publique.

- **Domaine de l'hydraulique** : il s'agit principalement des projets suivants :

- La construction de stations d'épuration pour le traitement des eaux ;
- La construction de barrages et d'usines de dessalement afin que les grandes villes et les régions les plus délaissées du pays ne souffrent plus de manques d'eau potable ;
- La réhabilitation des réseaux d'adduction, d'approvisionnement et d'assainissement.

- **Domaine des transports** : il s'agit de mettre en place un réseau de transports moderne, performant et sécurisé, afin de s'adapter aux nouvelles exigences d'un marché libéralisé et attractif, de garantir le bien-être des citoyens voyageurs et commerçants, et du bon déroulement de l'activité économique. Les infrastructures prévues visent :

- La réalisation des opérations de dragages et la création de nouvelles capacités portuaires additionnelles ;
- La poursuite des opérations de désenclavements des hauts plateaux et de sud algérien et la réalisation d'une autoroute Est-Ouest sur un linéaire de 1216 km devant relier la ville d'Annaba de l'extrême est à la ville de Tlemcen de l'extrême Ouest, en passant par Bordj Bou Arreridj et Chlef, un trajet estimé au total à 10 heures de route ;
- L'achèvement de la route transsaharienne ;
- La réalisation de grands aménagements urbains destinés à décongestionner la circulation et à moderniser les routes côtières (1280 km) afin de promouvoir le tourisme et valoriser le littoral ;
- L'extension de quatre aéroports et la réalisation de deux aérodromes.

- **Domaine de l'énergie** :

- Redynamisation du secteur minier en encourageant l'exploitation privée (11 régions minières ont été ouvertes aux particuliers et 213 permis attribués) ;
- L'ouverture à la concurrence de toutes les activités de production et de distribution d'électricité et de gaz.

- **Domaine du bâtiment** : la demande dans ce secteur ne cesse d'augmenter compte tenu notamment de l'accroissement de la population, le PSRE a prévu, pour la période (2001-2004), la construction de près d'un million de logements.

- **Domaine de la santé publique** : l'État accorde une grande importance au développement du secteur vu l'importance des besoins sanitaires de la population :

- La rénovation et la dotation de nombreux établissements publics d'équipement, médicaux modernes ;

- La construction des établissements hospitaliers et des cliniques privées à l'effet de combler le vide et les insuffisances laissés par le secteur public (notamment en ce qui concerne le traitement des pathologies lourdes) ;

- La réduction des importations de médicaments par l'émergence du secteur privé dans la production et la distribution des médicaments.

### 1.2.2 Modernisation de certains secteurs clés de l'économie :

Il s'agit principalement de la réforme et la modernisation du secteur de La Poste et télécommunications, du secteur industriel, secteur bancaire et le secteur de l'agriculture.

#### - Secteur des postes et télécommunication :

- Assurer la compétitivité de ses organes par l'émergence de deux entités distinctes : Algérie poste et Algérie Télécoms.

- Libéralisation progressive du secteur notamment en ce qui concerne les services de liaisons téléphoniques internationales.

- Développement et amélioration des technologies et du réseau des télécommunications (privatisation du marché des télécommunications, la numérisation de la totalité du réseau, la libéralisation des exploitations des services Internet...).

#### - Secteur industriel :

- L'aménagement et la modernisation de 66 zones industrielles et 477 zones d'activité couvrant une surface totale respective de 12 800 et 7 300 ha ;

- La création de 14 zones industrielles de développement intégré (ZDI) dont : 7 zones d'activités polyvalentes (Alger, Blida, Oran, Mostaganem, Annaba, Sétif, BBA, Boumerdès, Tizi Ouzou, Ghardaïa, Hassi R'mel), 3 technopoles (Alger Sidi Abdellah pour les TC, Bejaïa pour l'agroalimentaire, Sidi Bel Abbès pour l'électronique), 4 zones spécialisées (Arzew, Hassi Messaoud, Skikda, Oran).

- **Secteur bancaire** : le plan concourt à l'amélioration du bilan des banques nationales afin de les rendre éligibles aux partenariats, de moderniser leur fonctionnement et les hisser aux normes internationales. A cet effet, de nombreuses banques publiques ont bénéficié d'une capitalisation et d'assainissement de leurs dettes publiques.

- **Secteur de l'agriculture** : le Plan National de Développement Agricole (PNDA) a été lancé dans le but de développer le secteur en mettant à sa disposition toutes les conditions techniques économiques, organisationnelles et sociales nécessaires pour que l'agriculture puisse contribuer à la relance de l'économie algérienne.

En accompagnement, le PSRE vise le renforcement et l'amélioration des techniques de production agricole par : le renforcement des avantages déjà accordés à ce secteur (subventions, exonération, aides financières, crédits...), la mise en œuvre de nombreux programmes de développement et de production appropriée, la restructuration du secteur et le doter d'une assistance technique étrangère qualifiée et du matériel agricole moderne non disponible en Algérie.

-**Secteur de la pêche** : de nombreuses mesures ont été adoptées dont :

- La promotion de la formation et la recherche dans le domaine ;

- L'augmentation du potentiel halieutique ;

- La réforme du cadre règlementaire favorisant le renouvellement et l'extension de la flotte de bateaux de pêche continental, maritime et l'aquaculture ;
- Modernisation de la pêche maritime et le développement des industries de soutien et l'aquaculture.

### **1.2.3 Mesures complémentaires :**

- Renforcement de la transparence du système douanier par l'établissement en 2001 d'un nouveau tarif douanier, la suppression graduelle du droit additionnel provisoire et élimination des redevances douanières en 2004 ;
- Modernisation partielle du cadre législatif conformément aux règles de l'OMC et poursuite des négociations en vue de l'accession de l'Algérie à cette organisation. Les nouvelles ordonnances émises en 2003 portent sur le commerce international, l'organisation des zones franches, divers aspects de la protection de la propriété intellectuelle dans les transactions commerciales, la concurrence et la révision du code du commerce ;
- L'amélioration des conditions de vie de la population par l'augmentation des salaires de la fonction publique et du salaire minimum garanti de 25% ;
- Création de nouveaux dispositifs d'encouragement à l'investissement.

### **1.3 Conséquences du PSRE sur l'économie algérienne:**

Ce programme gouvernemental a été d'un apport significatif à la consolidation et le soutien de la croissance à court terme, ses retombées ont été positives puisqu'il a permis<sup>1</sup> :

- L'enregistrement d'une croissance de 5.5% en moyenne sur la période triennale du plan, induisant un gain par habitant de plus de 3% par an. Ces performances ont été obtenues grâce, notamment, à la forte hausse de prix des hydrocarbures depuis 2001 ;
- Le développement des secteurs de BTP et des services, avec des taux de croissance moyenne annuelle respectifs de 6.1 et 5.8% ;
- La tenue de la stabilisation macro-économique (équilibre interne et externe consolidés, inflation inférieure à 3% en moyenne annuelle, réserves de changes très favorables, compte extérieur affichant un excédent de 15% du PIB...) ;
- L'amélioration de la consommation des ménages grâce, d'une part, à la revalorisation des salaires et d'autre part à la chute du chômage en terme réel dont le taux est évalué à 17.7% en 2004, contre près de 29% en 2000 et ce, suite à l'embauche massive intervenue dans le cadre de réalisation des grands projets de construction prévus dans ce programme de relance ;
- La revue à la baisse du Taux d'Occupation par Logement (TOL) passé de 7 personnes en 1999 à 5.5 en 2004 grâce à la réalisation d'une grande partie du projet d'un million de logements déjà initié ;

<sup>1</sup> Données tirées de divers documents de l'ONS et de la Banque d'Algérie.

- Grâce à l'amélioration des conditions de santé publique offertes par l'État, l'espérance de vie a augmenté, passant de 56 ans au début des années 70 à 74 ans en fin 2004, tandis que le nombre de décès d'enfants de moins d'un an a baissé de 120 à 30 (par millier de naissances vivantes) ;

- Au vu, notamment des améliorations survenues dans le secteur éducatif, le taux d'analphabétisme a reculé passant de 25% à 16% chez les hommes et de 46% à 40% chez les femmes entre 1998 et 2004 ;

- La diversification des sources de la croissance progressant, de ce fait, en 5 ans la valeur ajoutée respectivement dans les services et le BTP de plus de 60% et plus de 40% ;

- L'attraction des investissements nationaux et étrangers avec des flux de 634 et 882 millions de \$ enregistrés respectivement en 2003 et 2004 ;

- L'Algérie a pu rembourser plutôt que prévu 0.9 milliards de \$ à la banque africaine de développement et à l'Arabie Saoudite, elle a poursuivi les discussions en vue d'un remboursement anticipé de la dette au Club de Paris. Le ratio de la dette extérieure au PIB a continué à baisser (grâce en partie au paiement anticipé de la dette), atteignant 24.7% en 2004, contre 34.9% fin décembre 2003. Quant au ratio du service de la dette, celui-ci a encore diminué pour s'établir à 16.1% en 2004.

Il est important de souligner que la dynamique de la politique budgétaire, dans le cadre de ce programme, a favorisé les dépenses d'investissement dont une partie a été contournée pendant des années dans la réhabilitation et la reconstruction d'urgence des infrastructures endommagées lors de décennie noire par le terrorisme et les catastrophes naturelles.

Ainsi, en complément, et au service toujours de la croissance, un autre programme quinquennal pluriannuel de dépenses a été instauré dès 2005 intitulé Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance (PCSC).

## **2. Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance Economique (PCSCE) :**

L'année 2005 est belle et bien marquée par le début d'un programme d'investissement ambitieux : Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance Economique (PCSCE) couvrant la période 2005-2009 et devant prolonger l'action du PSRE. Le PCSCE accorde notamment une place prépondérante pour les dépenses d'équipements.

### **2.1 Définition et objectif :**

Le PCSCE constitue une politique budgétaire expansionniste et d'accélération au processus de la croissance baptisé pour une période de cinq ans à compter de janvier 2005.

Initialement, ce programme était estimé à environ 55 milliards de \$ et comportait des volets profitant principalement à la région nord du pays, puis il a été suivi par le lancement de deux autres plans complémentaires au profit des régions les plus reculées d'Algérie : l'un relatif au soutien au développement des wilayas du sud et l'autre pour le

développement des régions des hauts plateaux, pour totaliser enfin une enveloppe budgétaire de 155 milliards de \$.

Le PCSCE a été élaboré sur la base des recommandations des schémas directeurs 2005-2025 qui prennent en charge le développement durable du pays et les préoccupations des populations. Son enveloppe de 155 milliards de \$ est destinée pour<sup>1</sup> :

- 45.4% : à l'amélioration des conditions de vie ;
- 40.5% : au développement des infrastructures de base ;
- 8% : à l'appui au développement économique ;
- 4.9% : au développement et modernisation des services publics ;
- 1.2% : au développement des nouvelles technologies de communication.

En effet, l'action budgétaire du PCSCE tend à poursuivre et consolider les actions initiées dans le cadre du PSRE et préserver ses acquis.

## **2.2 Principales actions entreprises dans le PCSCE :**

Celles-ci peuvent être classées en quatre (04) volets principaux : le développement des infrastructures de base, l'amélioration des conditions de vie de la population, réhabilitation du secteur de l'agriculture et autres actions complémentaires touchant divers aspects.

### **2.2.1 Développement des infrastructures de base :**

Il concerne principalement la promotion d'un réseau routier, d'un réseau ferroviaire, d'infrastructures maritimes et aéroportuaires.

- Promotion d'un réseau routier : le secteur des transports est vital au bon fonctionnement de l'économie du pays, car il affecte de manière quasi directe, tous les créneaux d'activités. Ainsi, 736 opérations ont été lancées dont la majeure partie concourent à l'achèvement du tronçon Est-Ouest dont la réalisation est effectuée conformément aux normes internationales (antisismiques, sécurité optimale...).

Cette autoroute permettrait de tisser les relations commerciales intermaghrébines en encourageant la relance de grand projet d'autoroute reliant l'extrémité Ouest du Maroc à l'extrémité Est de la Tunisie avec une distance de 7000 km. Elle permettrait également de réaliser des gains de temps dans les échanges commerciaux, une répartition équilibrée de l'activité économique en encourageant la création d'entreprises et donc de l'emploi en dehors de la capitale et de ses périphéries, ainsi que le désenclavement et le développement de certaines régions les plus délaissées du pays. De plus, ce programme de route et d'ouvrage d'art permettra au pays de :

- Disposer d'une infrastructure moderne, stratégique et vitale offrant des capacités nettement supérieures à celles offertes par le réseau routier existant ;
- Assurer aux usagers de la route un meilleur niveau de service et une plus grande proximité du citoyen ;

---

<sup>1</sup> Revue des dépenses publiques : A la recherche d'un investissement public de qualité, 15 Septembre 2007.

- Offrir aussi un grand espace motivant aux investisseurs algériens et étrangers qui souhaitent saisir l'opportunité de faire fructifier leurs capitaux et favoriser ainsi la création de richesses locales ;

- Créer plus de 200 000 emplois dont 100 000 pour le seul projet de l'autoroute Est/Ouest ;

- Développement du réseau ferroviaire : de grands projets sont en réalisation :

- La modernisation de la rocade ferroviaire nord de 1220 km et faire relier les villes les plus importantes du pays par l'installation des trains express ;

- Électrification des voies existantes de 2000km ;

- Faire d'Alger la première ville du Maghreb à être équipée d'un métro, avec l'installation de 16 stations d'une longueur totale de 14 km ;

- Réalisation de lignes de tramway dans les grandes villes.

- Infrastructures maritimes : le programme portuaire vise :

- L'achèvement des 04 ports de pêche en cours de réalisation : Salamandre (Mostaganem), El Marsa (Chlef), Tizirt (Tizi-Ouzou), et Marsa Ben M'hidi (Tlemcen) ;

- La réalisation de cinq nouvelles infrastructures portuaires de pêche dans les wilayas de Boumerdès, Oran, Chlef, Jijel et Béjaïa et la prise en charge des accès aux ports de Skikda, Djendjen et Oran ;

- l'aménagement et l'extension des capacités de 06 ports de pêche à Béni Saf (Aïn Temouchent), Tipaza, Cherchell et Gouraya (Tipaza), Stora (Skikda) et Marsa Ben M'hidi (Tlemcen).

- Infrastructures aéroportuaires : le programme aéroportuaire porte sur la réalisation, le renforcement et l'adaptation de 14 plates-formes aéroportuaires dans l'objectif de l'amélioration des caractéristiques géométriques en fonction des besoins spécifiques et normes internationales.

- Infrastructures hydrauliques : le PCSCE vise la réalisation de huit barrages, de huit grands transferts d'eau, la réhabilitation de vingt stations d'épuration, et de 350 retenues collinaires.

### **2.2.2 Amélioration des conditions de vie de la population :**

Parmi les mesures prises afin d'offrir aux citoyens un meilleur service public, on peut citer principalement : la construction de logements, le renforcement du secteur de la santé et d'autres actions diverses.

- Construction de logements : il a été prévu, à cet effet, la construction d'un million de logements à l'horizon 2009 réalisables au moyen de différents programmes : logement social, logement social participatif, aide au logement et location-vente. Ce projet devait contribuer à faire passer le taux d'occupation de logement (TOL) à 5 au lieu de 5,5 en 2004.

- Renforcement du secteur de la santé : par le lancement des projets de réalisation de 17 hôpitaux et 55 polycliniques, la construction de nouveaux centres hospitaliers

universitaires (CHU), la formation d'un nombre assez important de personnel médical qualifié, la réalisation de nouvelles facultés de médecine (Alger, Bejaia et autres) ainsi que l'équipement des hôpitaux publics en matériaux médicaux plus moderne.

- Mesures diverses au profit de la population : elles concernent le :
  - Développement des établissements du système éducatif dans tous ses paliers ;
  - Extension des réseaux d'électricité et de gaz par le raccordement à leur distribution respective d'environ 397 700 et 965 000 nouveaux foyers ;
  - Lancement de 1 280 projets d'Alimentation en Eau Potable et d'assainissement, et 1150 forages ;
  - La promotion de l'emploi et de la solidarité nationale, en particulier avec la construction de 150 000 locaux à travers toutes les communes du pays au profit des demandeurs d'emploi ;
  - L'engagement d'une enveloppe d'environ de 1.4 milliard de \$ (équivalent à 100 milliards de DA) pour l'amélioration du régime indemnitaire des salaires de la fonction publique qui devrait ainsi faire augmenter leur SMIG d'environ 15%.

### **2.2.3 Développement du secteur de l'agriculture:**

Le PCSCE vise à réduire la dépendance de l'Algérie des importations des biens de consommation, par :

- L'installation du plus grand centre laitier d'Afrique à Tiaret avec l'importation entre 2007 et 2009 de 50 000 veaux d'un coût unitaire d'environ 1800 euros ;
- L'adoption, en 2008, d'une loi sur l'orientation agricole comme une suite logique du PNDAR. Cette loi tend au renouveau du secteur rural, en recentrant l'agriculture sur quelques filières porteuses, à rationaliser la production et à créer des synergies entre filières agricoles, d'une part, et avec le secteur agroalimentaire, d'autre part.

### **2.2.4 Poursuivre la réforme du secteur financier :**

Les principales mesures entreprises pour le renforcement de l'intermédiation financière sont :

- Accroître la transparence, la gouvernance et la compétitivité du secteur en : exigeant des banques qu'elles ne prêtent qu'à des clients solvables, levant l'interdiction récemment faite aux entités publiques de traiter avec les banques privées, publiant les contrats de performance conclus avec les banques ainsi que les évaluations ex-post ;
- Intensifier sensiblement les efforts de renforcement du contrôle bancaire : notamment en améliorant les contrôles sur pièces et sur place des grandes banques publiques et en veillant strictement au respect des règles prudentielles, accroître les capacités de surveillance de la Banque d'Algérie à accélérer la mise en place du nouveau système d'information pour la communication des données bancaires et à entreprendre une surveillance fondée sur les risques permettant d'assurer des alertes précoces ;

- Elaborer un plan d'action pour la privatisation de plusieurs banques publiques : la vente rapide d'une banque publique à une banque étrangère réputée donnerait l'exemple et contribuerait à contenir les coûts de la restructuration d'autres banques publiques.

### 2.2.5 Autres actions complémentaires:

Elles concernent principalement :

- Le développement de certaines filières industrielles par la création d'un réseau de connexion interindustrielles entre environ 3000 entreprises privées qui ne peuvent pas soutenir la concurrence internationale ;
- La modernisation des entreprises publiques par :
  - La budgétisation, dès 2005, de leur déficit dans le cadre du programme massif d'apurement de créances et non laissé à la charge des banques publiques ;
  - L'association de certaines d'entre elles avec des opérateurs privés ou étrangers qui apportent de la technologie ;
- Une gestion active de la dette publique encouragée tant par les négociations internationales (une réduction de son stock et conversion de la dette en investissements) que par des mesures de transparence et de rationalisation ;
- La poursuite de la libéralisation de l'économie nationale (démantèlement tarifaire, création d'une zone de libre-échange...) ;
- L'amélioration de la réglementation de la privatisation ;
- Le développement du tourisme balnéaire et saharien par la création de 61 villages touristiques d'excellence (à achever en 2025), en se basant sur leurs spécificités et potentiels d'activité ;
- L'amélioration de la disponibilité et la gestion du foncier industriel par la création, en 2007, de l'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière (ANIREF) ;
- Institution, par l'article 58 de la loi de finances pour 2005, du Fonds de Soutien à l'Investissement pour l'Emploi (FSIE) dont l'action s'inscrit dans la dynamique nationale de la création et de la préservation de l'emploi.

### 2.3 Conséquences du PCSCE sur l'économie :

Le PCSCE vise à assoir une économie en bonne santé et renforcer son développement.

En 2009, les résultats obtenus, grâce notamment au fort rendement des hydrocarbures, sont positifs dans leur ensemble. L'évolution de la situation économique de l'Algérie (équilibre des agrégats macroéconomiques, développement des secteurs d'activité...) témoigne des performances enregistrées. Le tableau suivant résume l'évolution des grands indicateurs clés de l'économie.

**Tableau N° 01 : Principaux indicateurs de l'économie nationale (2005-2009)**

Indicateurs	2005	2006	2007	2008	2009
PIB (Mds DA)	7 563.61	8 520.56	9 306.24	10 993,80	10 229.34
La croissance réelle PIB (%)	5.1	2.0	3.0	2.4	2.1
PIB HH (Mds DA)	4 210.64	4 638.29	5 216.88	5 993.72	6 831.66
La croissance annuelle du PIB HH (%) dont :	4.7	5.6	6.3	6.1	9.2
-BTPH	7.1	11.6	9.8	9.8	nd*
- services hors administrations publiques	6.0	6.5	6.8	7.8	nd*
Solde budgétaire (Mds DA)	1 030.62	1 186.85	579.37	935.3	nd*
Dette extérieure/PIB (%)	16.7	4.8	4.1	3.3	3.6
L'inflation (moyenne annuelle) (%)	1.6	2.5	3.9	5.8	5.4
Population effectivement occupée (milliers)	6 222	6 517	6 771	7 002	nd*
Le chômage (%)	15.3	12.30	11.80	11.3	10.2

**Source :** Elaboré par nos soins à partir des données de : l'OCDE, le FMI, la banque d'Algérie et l'ONS. nd\* : non disponible

La politique budgétaire que l'État a entrepris ces dernières années a joué un rôle important dans la stabilisation macro-économique et la stimulation de l'activité économique.

Le PIB a connu une augmentation de 35.24% entre 2005-2009, tandis que sa croissance réelle a baissé de 3 points durant la même période. Contrairement au PIBHH, notamment sous l'effet des investissements publics, sa croissance a connu une progression de près de 5 points passant de 4.7% en 2005 à 9.2% en 2009, et ce eu égard à la dynamique des deux secteurs moteurs de l'exécution des grands projets

d'infrastructures (études et réalisations) à savoir le BTPH et les services hors administrations publiques.

En effet, rapportés au PIBHH, ces secteurs sont enregistrés respectivement des taux de croissance moyenne annuelle de 9.5 et 6.7% entre 2005-2008, et ce, en dépit de l'augmentation sensible de l'inflation de près de 4 points. Toutefois, la bonne santé de la trésorerie (solde budgétaire positif) induite par la hausse des prix des hydrocarbures a permis aux autorités de négocier d'éventuels remboursements d'une partie de la dette extérieure. Ceci a abouti à sa réduction de plus de 76% entre la période 2005-2009, passant de 16.7% à 3.6% du PIB.

Le taux de chômage quant à lui, a pu être ramené à 11.3% en 2008 contre 15.3% en 2005 avec un accroissement de la population occupée de 12.54% (soit plus de 780 000 postes supplémentaires). Seulement l'absorption d'une grande part de la main d'œuvre en chômage par le secteur du BTP n'est que temporaire et a peu de chance de se maintenir sur le long terme étant donné qu'elle constitue le fait direct ou indirect de l'action budgétaire qui est loin d'une création d'emploi durable et productif, faite par une entreprise.

## **II. Évaluation et importance des contributions fiscales dans les dépenses d'équipements :**

Dans les perspectives d'offrir un cadre de vie meilleur aux citoyens algériens et un environnement plus attractif à l'investissement privé, tant national qu'étranger, l'Algérie a orienté ses efforts en vue d'utiliser les dépenses publiques pour relancer l'économie nationale.

### **1. Place des recettes et des dépenses budgétaires dans le développement de l'économie**

Le tableau suivant retrace l'évolution des recettes et dépenses budgétaires, des dépenses d'équipements et le solde budgétaire ainsi que leur part dans le PIB pour la période allant de « 2001 à 2008 ».

**Tableau N° 02 : Evolution des recettes et dépenses budgétaires, des dépenses d'équipements et solde budgétaire ainsi que leur part dans le PIB (2001-2008).**

Désignation	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>PIB (Mi DA)</b>	4 227 113	4 522 773	5 252 321	6 150 453	7 563 609	8 520 557	9 306 244	10 993 802
<b>Recettes budgétaires (Millions DA)</b>	1 505 563	1 603 289	1 974 509	2 229 805	3 082 850	3 639 938	3 687 845	5 111 175
<b>Recettes budgétaires/ PIB (%)</b>	35.62	35.45	37.59	36.25	40.76	42.72	39.63	46.49
<b>Dépenses budgétaires (Millions DA)</b>	1 321 028	1 550 646	1 690 289	1 891 808	2 052 068	2 453 118	3 108 673	4 175 806
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	963 633	1 097 671	1 122 870	1 251 106	1 245 156	1 437 970	1 673 982	2 227 375
<b>Dépenses d'équipements</b>	375 395	452 930	567 419	640 702	806 912	1 015 148	1 434 691	1 948 413
<b>Dépenses budgétaires/ PIB (%)</b>	31.25	34.29	32.18	30.76	27.13	28.79	33.40	37.98
<b>Dépenses budgétaires/ Recettes budgétaires (%)</b>	87.74	96.72	85.61	84.84	66.56	67.39	84.30	81.70
<b>Dépenses d'équipement / Dépenses budgétaires (%)</b>	27.05	29.21	33.57	33.87	39.32	41.38	46.15	46.66
<b>Solde budgétaire</b>	184 535	52 643	284 220	337 997	1 030 782	1 186 820	579 172	935 369
<b>Solde budgétaire /PIB</b>	4.37	1.16	5.41	5.50	13.63	13.93	6.22	8.51

Source : Elaboré par nos soins à partir des données de la banque d'Algérie, l'ONS et la DGT

En effet, les recettes budgétaires rapportées au PIB fluctuent autour de 36% en moyenne durant la période 2001-2004 et de 42% en ce qui concerne 2005-2008, soit des taux de progression respectifs de 48.11% et 65.79% durant les deux périodes. De même, les dépenses budgétaires totales ont fortement progressé eu égard au financement des grands projets socio-économiques des programmes gouvernementaux PSRE et PCSC, enregistrant respectivement une augmentation de 43.21% et de 103.5%.

Leurs parts dans les recettes totales de l'État se situent dans les 80% pour la plupart des exercices, tout en enregistrant un record de 96.72% en 2002 et une légère baisse à 66.77% en moyenne entre 2005 et 2006. En outre, sur la période 2001-2004, l'effort budgétaire consenti pour la relance de l'activité économique, à travers les différents programmes de dépenses publiques, s'est traduit par un accroissement plus rapide des dépenses d'investissements de 357 395 à 640 702 millions de DA soit une augmentation de l'ordre de 79.27%. Celui-ci a été bien poursuivi au cours des années suivantes (2005-2008), comme en témoigne la croissance rapide des dépenses d'équipement atteignant 1 948.4 milliards DA (46.66% des dépenses budgétaires totales) en 2008 contre seulement 806.9 milliards en 2005 (41.38% des dépenses totales), soit une progression de 141.47% correspondant à une croissance moyenne de près de 34% par an.

Ainsi, malgré tous ces efforts de dépenses publiques, un solde budgétaire positif a pu être enregistré durant toutes les années d'application des programmes en question. Avec 184.5 mds de DA en 2001 (représentant 4.37% du PIB), il est passé à 52.6 mds en 2002 (1.16 % du PIB), pour connaître une croissance continue jusqu'à 2006 avec 1 186.8 mds DA soit une multiplication par plus de 22 fois à la faveur de la bonne tenue des prix des hydrocarbures.

Entre 2007 et 2008, après une baisse de plus que la moitié (avec seulement 579.1 mds DA) le solde budgétaire est remonté à hauteur de 935.3 mds DA équivalent à un accroissement de 61.52%. Toutes ces évolutions indiquent l'ampleur de l'impulsion budgétaire à la relance de l'économie et au soutien à la croissance (2001-2009).

Toutefois, cette performance des finances publiques est due essentiellement au contexte favorable de la conjoncture pétrolière mondiale, la contribution des recettes fiscales est loin d'être représentative.

## **2. Part des recettes fiscales dans le budget de l'État :**

On peut classer les recettes constituant le budget de l'État en quatre catégories principales :

- Les recettes des hydrocarbures ;
- Les recettes fiscales (issues des impôts sur les revenus et les bénéfices, des impôts sur les biens et services, ainsi que les revenus d'enregistrement et timbres) ;
- Les droits de douane ;
- Les recettes non fiscales (issues des produits des domaines, dons...).

Le tableau suivant illustre la part de chaque catégorie dans les recettes budgétaires sur la période étudiée 2001-2008 :

**Tableau N° 3: Répartition des recettes budgétaires par nature 2001-2008**

	PIB (Millions de DA)	Recettes budg totales (M de DA)	Recettes des hyd (M DA)	Recettes fiscales (M DA)	Droits de douanes (M DA)	Recettes non fiscales (M DA)	Recettes des hyd /Recettes totales (%)	Recettes fis/ Recettes total (%)	Recettes des hyd/ PIB(%)	Recettes fiscales/ PIB (%)
<b>2001</b>	4 227 113	1 505 563	1 001 412	294 526	103 713	105 911	66.51	19.56	23.69	6.97
<b>2002</b>	4 522 773	1 603 289	1 007 931	354 516	128 440	112 402	62.87	22.11	22.29	7.84
<b>2003</b>	5 252 321	1 974 509	1 350 026	381 131	143 822	99 530	68.37	19.30	25.70	7.26
<b>2004</b>	6 150 453	2 229 805	1 570 745	441 626	138 381	78 603	70.44	19.81	25.54	7.18
<b>2005</b>	7 563 609	3 082 850	2 352 761	496 557	143 989	89 542	76.32	16.11	31.11	6.57
<b>2006</b>	8 520 557	3 639 938	2 799 029	606 066	114 816	120 026	76.90	16.65	32.85	7.11
<b>2007</b>	9 306 244	3 687 845	2 796 810	633 611	133 109	124 314	75.84	17.18	30.05	6.81
<b>2008</b>	10 993 802	5 111 175	4 088 631	742 235	153 256	127 053	80.00	14.52	37.19	6.75

**Source :** Elaboré par nos soins à partir des données de la banque d'Algérie, l'ONS et la DGT

Ces données révèlent que l'accroissement continu des recettes de l'État, au cours de la période 2001-2008, est dû pour plus de 72% en moyenne aux recettes des hydrocarbures, avec un record de 80% en 2008. Cette forte contribution est inhérente à l'évolution de leurs cours au niveau mondial, le prix moyen du baril a atteint 99.86 dollars en 2008 contre 74.95 dollars en 2007. En terme relatif, les recettes des hydrocarbures fluctuent en moyenne autour de 24% du PIB entre 2001 et 2004, et de près de 33% durant 2005-2008, ces performances enregistrées ces dernières années ont contribué graduellement à poursuivre les objectifs de développement fixés par le gouvernement. Les recettes fiscales, quant à elles, ne représentent, qu'une moyenne de 20% et 16% respectivement au cours des deux périodes suscitées.

Rapportées aux PIB, elles atteignent un taux moyen de 7% durant toute la période étudiée.

Cette, faible contribution est due d'une part au réaménagement progressif de la réglementation fiscale en vue d'alléger progressivement le système fiscal algérien (suppression de quelques impôts, et réduction de certains taux d'imposition), d'autre part, au manquement des opérateurs économiques envers leurs obligations contributives au budget de l'État, dont l'attitude est rarement établie sous le respect des conditions réglementaires de la loi fiscale, même en ce qui concerne ceux dont l'activité a été créée dans le cadre d'un régime privilégié (ANSEJ, ANDI...) en offrant des avantages fiscaux sous l'engagement du respect total de la réglementation.

### **Conclusion :**

La libéralisation de l'économie et les politiques de développement lancée depuis 2001 ont réussi à accroître les flux d'IDE en Algérie en offrant des sites très favorables et des conditions territoriales intéressantes pour tout investisseur étranger. Cependant, ils demeurent en dessous des potentiels qu'offre le pays (même qu'il reste beaucoup à améliorer dans le climat des affaires) surtout que la plupart des investissements sont orientés à 53.2% vers le secteur des hydrocarbures et très peu dans d'autres secteurs (la télécommunication, le tourisme, les services et l'industrie).

Toutefois, ces performances sont loin d'être à la hauteur des objectifs initialement établis. Dans le cadre de ces deux programmes d'effort public à l'investissement, de nombreux projets ont été suspendus ou reportés ultérieurement, et leur réalisation n'a pas toujours été effective ou respectée. En effet, certains projets ont été abandonnés, d'autres différés à des périodes ultérieures, sans compter ceux dont les délais de livraison n'ont pas été respectés par leurs promoteurs et prolongés pour des durées allant au-delà de l'échéance des programmes.

Ajouté à cela, le fait que les administrations habilitées sont incapables de gérer efficacement les dépenses publiques engagées et de contrôler les consommations afférentes à chaque projet lancé et les montants qui seront réellement injectés pour arriver à optimiser le rendement et les résultats attendus, chose qui a fait réévaluer, pour la plupart des investissements, les enveloppes qui leur ont été allouées initialement et multiplier ainsi par trois et parfois jusqu'à dix. En effet, selon le FMI, le choix des projets

d'investissement devrait s'appuyer sur des analyses de coûts-avantages, et tenir compte de la capacité d'absorption limitée et des dépenses courantes qui en découlent.

**Références bibliographiques :**

- BANQUE D'ALGERIE; Evolution économique et monétaire en Algérie, juin 2005, 2007 et 2009;
- BANQUE MONDIALE; Bulletin statistique (1964-2005), juin 2006;
- BANQUE MONDIALE; Les dépenses publiques, vers une plus grande efficacité (cas de l'Algérie), 15 juillet 1997;
- BELLACHE.Y et ADAIR.P; Le secteur informel en Algérie: Approche, ampleur et mobilité de la main-d'œuvre, ERUDITE, université Paris-Est, 2008;
- BELLAL.S; Changement institutionnel et économie parallèle en Algérie, quelque enseignements, université KM Ouargla, Revue du chercheur n° 06/08;
- BENACHENHOU.A; L'expérience algérienne de planification et de développement (1962-1982), Algérie, OPU, 1989 ;
- BENBITOUR.A; L'Algérie au troisième millénaire, édition Marinooor, 1998;
- BENBITOUR.A; L'expérience algérienne de développement (1961-1991), Algérie, ETE, 1992;
- BENISSAD.H; Algérie, de la planification sociale à l'économie de marché (1962-2004), édition EMAG, 2004;
- BOUVIER.M; Introduction au droit fiscal et à la théorie de l'impôt, LDGI, 1996;
- BOUZIDI.A; Les années 90 de l'économie algérienne, Algérie, ENAG, 2000;
- Code des Impôts Directs et Taxes Assimilées;
- Code des Impôts Indirects;
- Code des Procédures fiscales;
- Code des Taxes sur le Chiffre d'Affaires;
- COZIAN.M ; Précis de la fiscalité de l'entreprise, LITEC, 1990 ;
- DUVAUX.P; Factures de fraudeur et droit a déduction de la TVA : BF Lefebvre oct. 2005 ;
- DUVERGER.M ; Finances publiques, Dalloz, 1975 ;
- GROSLANDE et MARCHESSON.P; Procédures fiscales: Dalloz. 3e éd., 2004 ;
- HENNI.A; Essai sur l'économie parallèle: cas de l'Algérie, Alger, édition ENAG, 1991;
- KPMG; Investir en Algérie, édition 2009 et 2010;
- LAURE.M; Les distorsions économiques d'origine fiscales, PUE, 2002 ;
- MEKIDECHE.M : l'Algérie entre économie de rente et économie émergente, essai sur la conduite des réformes économiques (1986-1999) et perspectives, Ed Dahlab, 2000 ;